



Sécur Imagerie Vague 2

*Tout comprendre
S'y engager*

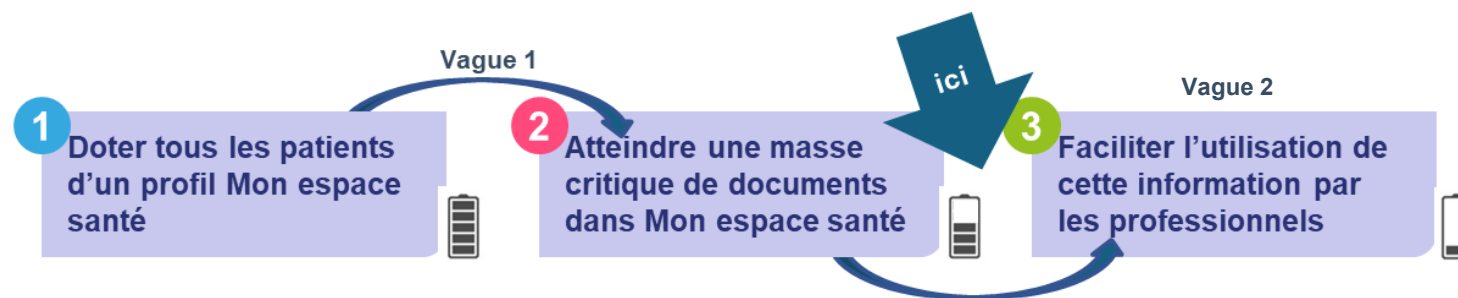
Juin 2026



Les enjeux de la Vague 2 en imagerie médicale



Rappel : objectifs de la Vague 2 du Ségur du numérique



VAGUE 1

Mise à jour des logiciels des professionnels de santé qui pose le socle de partage et d'échanges de documents :

- ✓ Qualifier l'INS du patient
- ✓ Alimenter le DMP des patients en automatisé
- ✓ Echanger des CR en MSS

VAGUE 2

Une 2^e vague de mise à jour des **logiciels des professionnels de santé** qui viendra enrichir le socle posé par la vague 1 **pour faciliter les usages** :

- ✓ Faciliter la **consultation par les professionnels** de l'information disponible dans Mon espace santé
 - ✓ Faciliter l'**intégration des documents reçus par MSSanté**
 - ✓ Renforcer la **sécurité des logiciels** des professionnels
- + **Améliorer les usages clés de la vague 1** au vu des retours terrain (gestion INS, alimentation systématique de Mon espace santé, ...)



Enjeux et bénéfices attendus de la Vague 2 en imagerie

Patient

Consulter ses images médicales au travers de Mon espace santé
Comme tout autre document, en tout lieu à tout moment

Professionnel

- Prendre connaissance de l'**antériorité des examens** du patient
- Visualiser un examen d'imagerie réalisé **n'importe où sur le territoire**

Pour le médecin :

Visualiser facilement les images médicales à partir d'un lien intégré au CR d'imagerie dans le DMP, sans besoin de logiciel complémentaire.

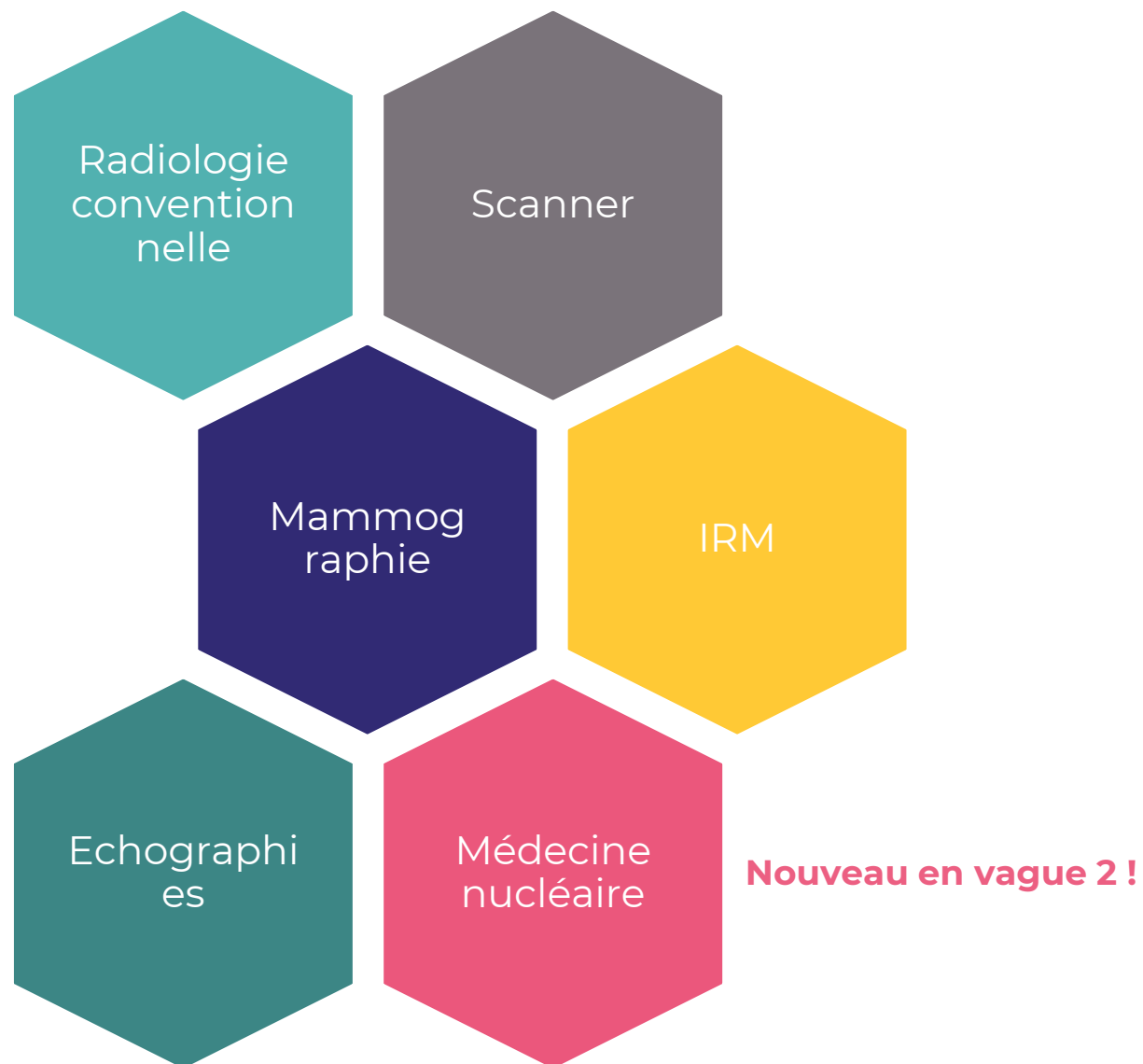
Pour un spécialiste en imagerie :

Importer l'examen dans son environnement DICOM afin de réaliser des **comparaisons et du post-traitement**

Bénéfices attendus

- Améliorer la continuité et la qualité de la prise en charge grâce à **l'accès à l'historique des examens.**
- **Eviter les demandes redondantes** d'examens d'imagerie
- **Faciliter la comparaison d'examens** entre ceux récupérés via le réseau de partage national et les examens réalisés localement
- **Sécuriser et faciliter le partage** d'examens au-delà des zones de coopération territoriales.

Domaines concernés par la Vague 2 imagerie

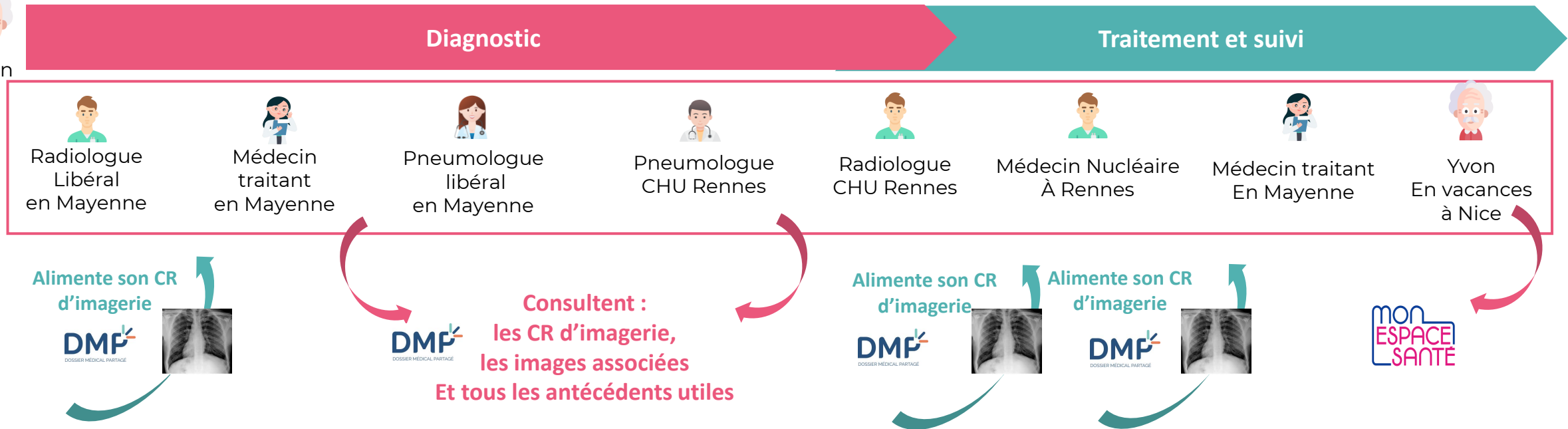


Cas d'usage cible = Exemple du parcours pneumologie

Tous les professionnels d'Yvon peuvent consulter
les antécédents, les CR d'imagerie et visualiser les images associées
Quel que soit leur lieu d'exercice
(si consentement du patient)
Et Yvon aussi !



Yvon



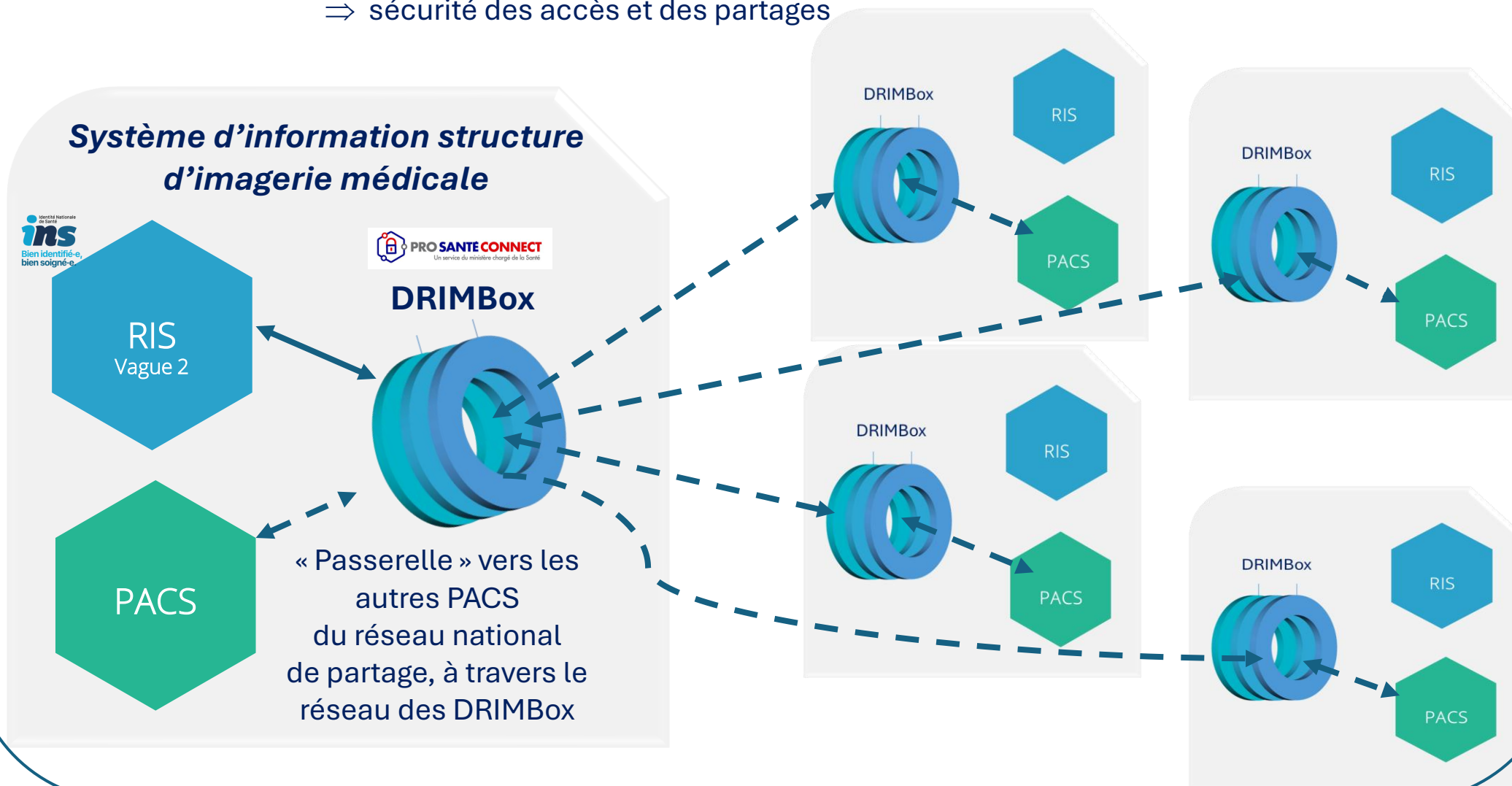
Partage d'images =
comment cela fonctionne(ra)-t-il ?



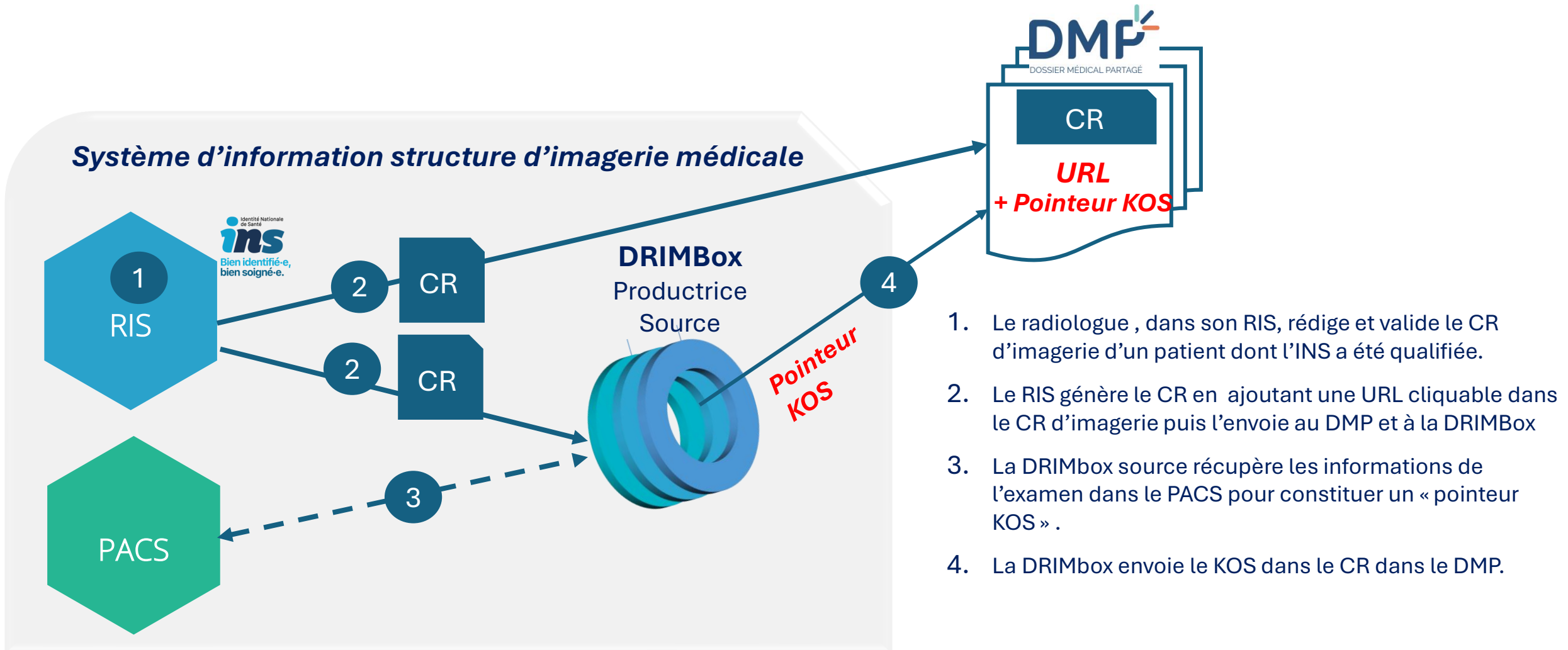
Réseau national de partage d'images sécurisé « DRIM-M »

Espace de confiance dans lequel l'ensemble des RIS et DRIMBox respectent les mêmes exigences

- ⇒ interopérabilité
- ⇒ sécurité des accès et des partages



Comment l'image produite deviendra-t-elle partageable ?



Les conditions à la consultation des images



L'INS du patient doit être qualifiée :

⇒ C'est la clé d'entrée pour :

- Pouvoir alimenter le CR d'imagerie dans le DMP
- Pouvoir identifier le patient, accéder à son DMP et consulter ses images

=> Pas d'accès aux antécédents et images d'un patient sans INS Qualifiée



Le professionnel devra être habilité à consulter le DMP et ce type de documents
Il devra s'authentifier en ProSantéConnect via un moyen d'identification conforme (carte CPS...)



Le site producteur de l'examen recherché devra avoir installé une DRIMBOX référencée :

- Pas de DRIMBox = pas de lien dans le CR d'imagerie = pas d'accès à l'image
- Images produites avant l'installation de la DRIMBox => non partagées

⇒ Enrichissement progressif :

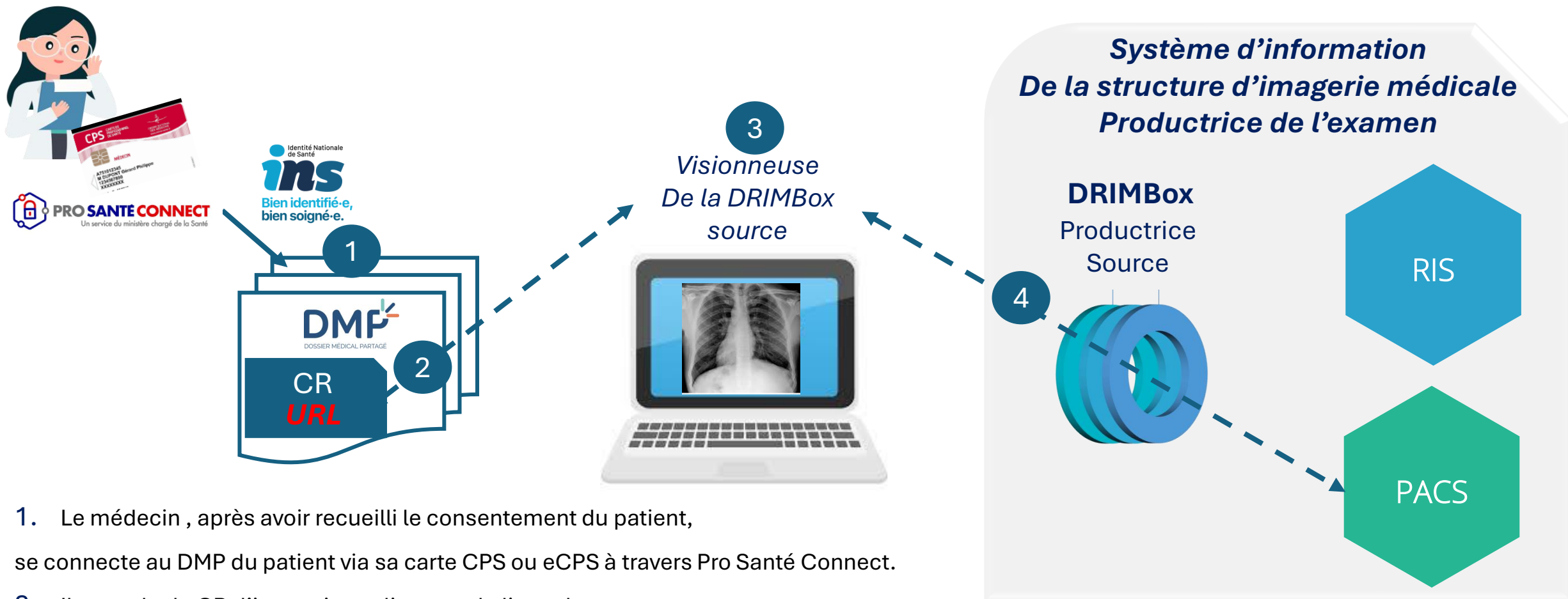
- Enjeux de maximiser l'équipement en DRIMBox
- Enjeux d'alimenter plus largement les CR d'imagerie
(1 CR sur 3 est alimenté en France, à date)



Le consentement du patient à la consultation de son DMP devra être recueilli et tracé dans le RIS
(qui le transmettra à la DRIMBox)

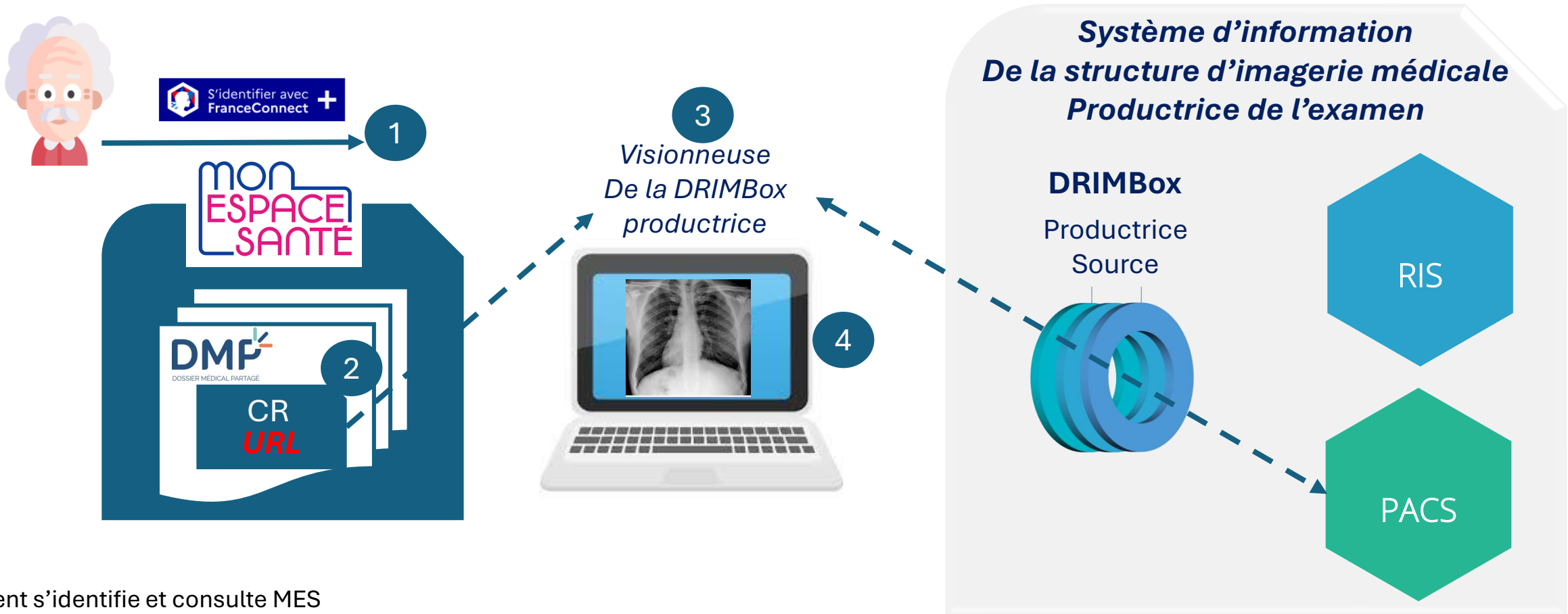


Comment le professionnel de santé pourra-t-il accéder aux images médicales de son patient ?

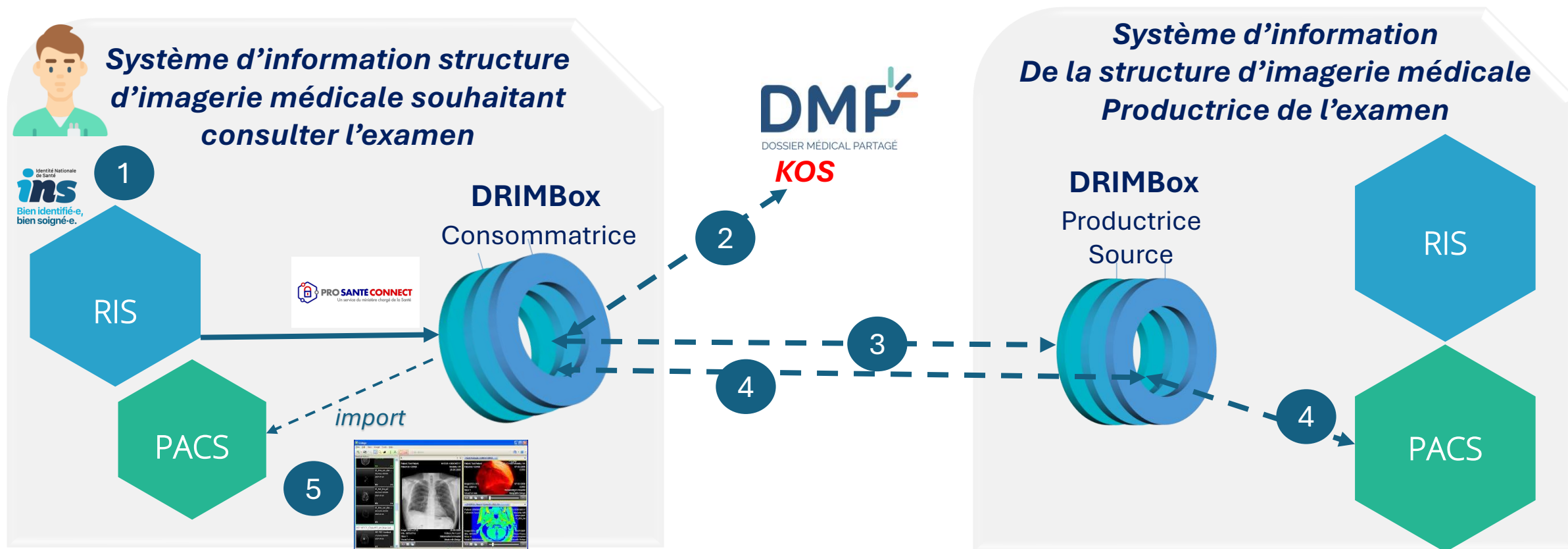


1. Le médecin , après avoir recueilli le consentement du patient, se connecte au DMP du patient via sa carte CPS ou eCPS à travers Pro Santé Connect.
2. Il consulte le CR d'imagerie et clique sur le lien url
3. Le lien ouvre une fenêtre vers la visionneuse de la DRIMbox source du cabinet qui a produit l'examen.
4. La DRIMbox source récupère l'examen dans le PACS et l'affiche au professionnel dans la visionneuse (fonctions limitées).

Comment le patient accèdera-t-il à ses images médicales ?



Comment un radiologue ou un médecin nucléaire accèdera-t-il aux images médicales de son patient ?



1. Le professionnel se connecte au RIS et recherche son patient
2. Par un appel contextuel dans son RIS, il consulte la DRIMbox de sa structure : il visualise les antécédents du patient présents dans le DMP et choisit un CR d'examen
3. Sa DRIMbox récupère le KOS dans le CR (dans le DMP), le transmet à la DRIMbox du site qui a produit l'examen (DRIMbox source)
4. La DRIMbox qui a produit l'examen récupère l'examen sur le PACS et le transmet à la DRIMBox consommatrice.
5. Le professionnel consulte l'examen à travers la visionneuse de sa DRIMbox locale ou il l'importe et le consulte directement dans son PACS / workstation local

Prérequis majeur : une identité sécurisée



✓ Pour les professionnels



✓ Pour les usagers



Pour les professionnels

Les modes d'identification électronique « PSC »

La DRIMbox nécessite une **identité professionnelle fiable et nationale**



PRO SANTÉ CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé



Qu'est ce que cela signifie pour les professionnels souhaitant accéder à la Drimbox ?

Chaque professionnel doit :

- 1- Avoir une identité nationale référencée dans le RPPS
- 2- Posséder un Moyen d'Identification Electronique (MIE) conforme à ProSantéConnect (CPS, e-CPS, Clé FIDO2, etc.)
- 3- Se connecter systématiquement à la DRIMbox via ce MIE



Les modes d'identification électronique « PSC »

Deux architectures possibles

Cas cible : RIS intégré à
l'espace de confiance PSC

RIS non intégré PSC

Authentification PSC

RIS

*Authentification
transparente*

DRIMBOX



PRO SANTÉ CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

Authentification

RIS

Authentification PSC

DRIMBOX



PRO SANTÉ CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé





Des pilotes en cours pour la population des manipulateurs d'ERM

Vérification d'identité



France Identité Numérique

CNI Nouvelle
génération et
enrôlement sur
France Identité

Activation e-CPS

e-CPS

Suivre les
indications Pro
Santé Identité
Activation de leur
e-CPS

Connexion PSC



Connexion via Pro
Santé Connect à
l'aide de la -CPS
depuis le
RIS/DRIMbox

Accès au DMP



Le professionnel
peut maintenant
accéder au DMP





Pour les usagers

Les enjeux de l'identitovigilance

Avec le Ségur du numérique en santé et le déploiement de l'Identité Nationale de Santé (INS), la fiabilisation de l'identité patient devient indispensable : **une identité correctement qualifiée est le prérequis au partage sécurisé des données et des images médicales.**

Enjeu 1 : Sécurité du patient

Une identité fiable permet de :

- sécuriser l'identification dès l'accueil
- éviter les erreurs d'attribution d'images ou de dossiers
- garantir l'accès au bon dossier patient



Enjeu 2 : Echanges et Partage

L'INS qualifiée conditionne :

- l'alimentation du DMP
- l'interopérabilité des systèmes (RIS, DRIMBox...)
- la consultation et le partage des images médicales





Les points à travailler

01

Formaliser

- Rédiger une procédure de création d'identité
- Définir une procédure de qualification INS : quand et comment qualifier une identité ?
- Formaliser la gestion des discordances
- Ecrire une politique identitovigilance

03

Former

- Former les agents d'accueil
- Sensibiliser les soignants à la vérification identité avant acte

Gouverner

02

- Désigner un référent identitovigilance
- Définir ses missions : suivi des doublons, validation des corrections complexes
- Mettre en place un réseau de correspondants IV
- Organiser un comité de pilotage IV

Gérer

04

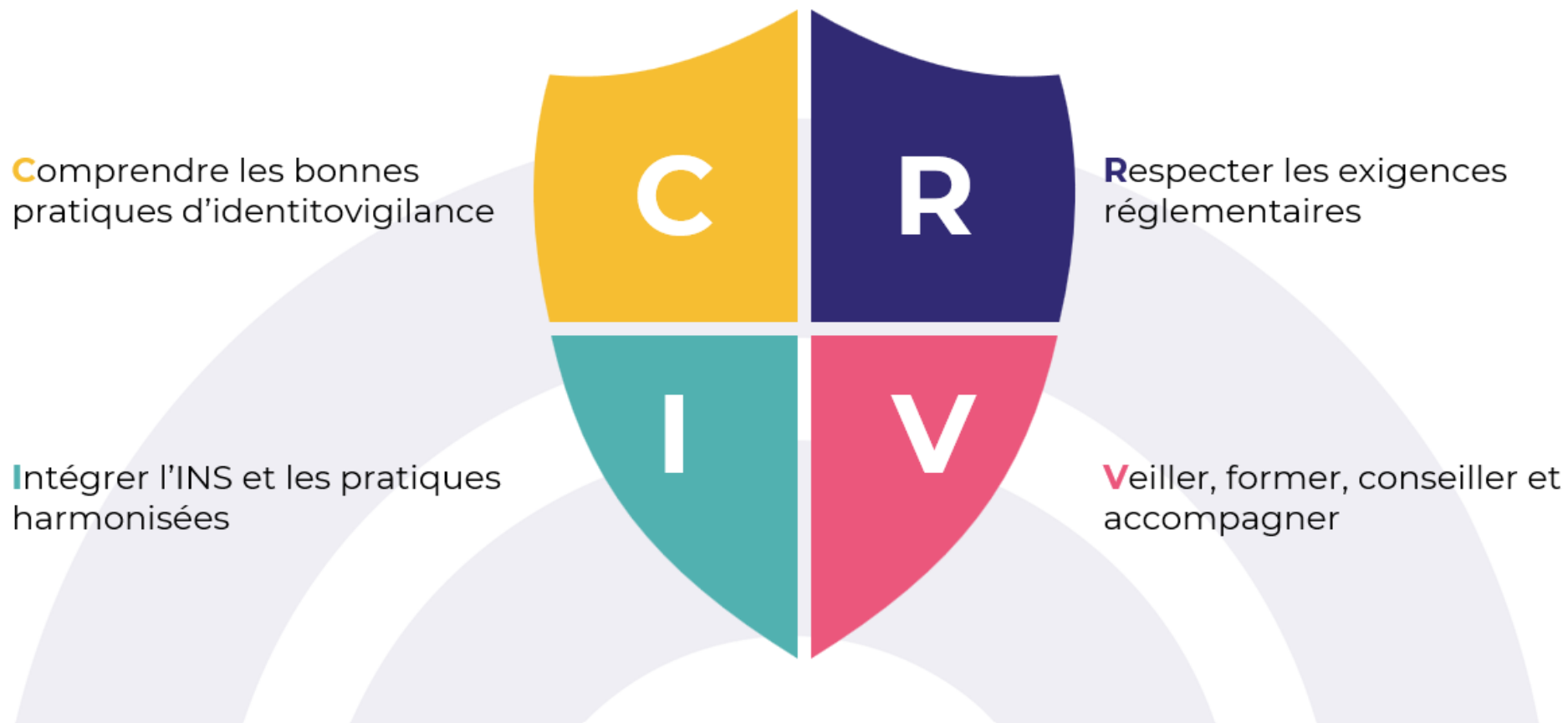
- Les impossibilités de qualifier
- Les erreurs potentielles (doublons, erreur d'alimentation DMP, etc.)





La CRIV vous accompagne

La Cellule Régionale d'IdentitoVigilance (CRIV) vous accompagne



criv@esante-bretagne.fr



Que faut-il mettre en œuvre ? ***S'équiper !***



Chantiers à mener pour une structure d'imagerie

Equipement

1. Commande d'une **mise à jour du RIS « vague 2 »**
2. Commande pour une **acquisition de DRIMBox**

*Bénéficier d'un financement national
via le dispositif « SONS » pour le RIS
et pour la DRIMBox*

Équipement en RIS Vague 2 : fonctionnalités socles

Tous les éditeurs référencés par l'ANS doivent respecter les mêmes exigences et proposent ainsi les mêmes **fonctionnalités « socles »**, qui sont financées directement auprès des éditeurs par le dispositif national « SONS » :

RIS Vague 2

DMP	Améliorer l'alimentation : ✓ Intégration de CR provenant de la téléradiologie et télémedecine nucléaire et envoi au DMP, ✓ Format de CR d'Imagerie conformes à la dernière version du référentiel CDA-R2 ✓ Possibilité <u>d'envoi différé</u> des CR dans le DMP Permettre la consultation : ✓ Consultation du DMP <u>directement depuis le RIS</u> ✓ Intégrer un lien vers l'image dans le CR d'examen ✓ Gérer la traçabilité du consentement patient
MSS	Permettre l'intégration automatique des documents reçus par MSS
Pro Santé Connect	Proposer une authentification et connexion sécurisée par Pro Santé Connect
Interopérabilité	Interagir avec la DRIMBox
APCV	Gérer l'application carte vitale dématérialisée
Cyber	Renforcer la sécurité

Équipement en DRIMBOX : fonctionnalités socles

Tous les éditeurs référencés par l'ANS doivent respecter les mêmes exigences et proposent ainsi les mêmes **fonctionnalités « socles »**, qui sont financées directement auprès des éditeurs par le dispositif national « SONS » :

DRIMBox

INS	Utilisation et affichage de l'INS transmise par le logiciel métier
DMP	• Intégration du pointeur KOS dans le CR • Gestion du cycle de vie de l'examen (maj du pointeur) • Gestion de l'invisibilité (définie par le RIS) • Consultation facilitée du DMP
Gestion des images	Viewer et import des images
Pro Santé Connect	Authentification des professionnels via PSC et des patients via FranceConnect+
Interopérabilité	Interopérabilité avec les PACS, les RIS, les DPI Interactions sécurisées avec les autres DRIMBox
Cyber sécurité	Sécurité des SI, statistiques, traçabilité des accès

DRIMBOX : fonctionnalités complémentaires, non financées par le national

Les fonctionnalités "socles" financées par le SONS ne répondent pas à tous les besoins médicaux, dont les principaux :

- Accès aux antécédents des patients sans INS qualifiée
- Accès aux antécédents des patients antérieurs à la mise en place de la DRIMBox
- Consultation des antériorités en « pré-compte-rendus »
(= lorsque le CR n'est pas encore alimenté dans le DMP, par exemple pour des demandes d'avis, de téléexpertise,....)



Certains éditeurs proposent des **fonctionnalités complémentaires** afin de couvrir ces besoins :

- Partage d'images :
 - concernant des patients sans INS Qualifiée : portail de diffusion web
 - pour télé-médecine (téléradiologie, téléexpertise)
 - pour les réunions de concertation pluridisciplinaires
 - lors d'un transfert de patient s' il y a une absence de CR – de dossier
 - lors d'une astreinte ou d'une urgence
- Partage d'images « PACS to PACS » - hors périmètre socle prévu pour la DRIMBox
- Viewer diagnostics plus performants

Ces options complémentaires sont HORS financement SONS et sont donc à la charge de la structure

-> Elles doivent faire l'objet d'un bon de commande spécifique, différent du bon de commande SONS

Comment choisir une solution de DRIMBox ?

Plusieurs types de DRIMBox existent sur le marché :

- Dbox **intégrée au PACS**
- Dbox **proxy, « agnostiques »** (cloud ou on-premise) , qui ne sont pas intégrées ni au PACS ni au RIS = interface tierce

NB : Des DBOX proxy peuvent être fortement intégrées dans le RIS ou le PACS en fonction des partenariats entre éditeurs ou lorsque l'éditeur propose sa propre DRIMBox

Un principe de libre choix de solution de DRIMBox :

- Dispositif national : tous les éditeurs **référéncés par l'ANS respectent les mêmes spécifications techniques sur des exigences « socles »**
- **Pas d'obligation d'acquérir l'équipement DRIMBox de son propre éditeur**
 - ⇒ N'importe quelle DRIMBox proxy peut s'interconnecter avec n'importe quel RIS Vague 2 et PACS du marché (même si les éditeurs sont différents)
- **Il n'y a pas d'orientation régionale sur le choix d'une solution de DRIMBox, en Bretagne**

Il est néanmoins utile d'envisager la possibilité d'un choix homogène de DRIMBox entre plusieurs structures , pour :
bénéficier de fonctionnalités complémentaires
avec des facilités de négociation tarifaire
et de moindres problématiques d'interopérabilité

Comment choisir une solution de DRIMBox ?

Définir vos BESOINS

Techniques

GHT /multi-sites = 1 ou plusieurs Dbox ?

Quels équipements/éditeurs en place ?
 Quel volume de consommation d'images nécessaire ?
 Quelles capacités de bande passante ?

Environnement réseau et matériel =
 choisir Cloud ou on-Premise ?

Comparer les OFFRES de solutions

Faire un état des lieux des éditeurs de RIS et PACS, solutions de téléradio, échanges d'imagerie existants dans votre structure =
une 1ere base comparative de solutions

Métiers

Identifier les **pratiques métiers des radiologues** = plus dans le PACS ou RIS ?

Identifier les attendus métiers en termes de **facilités d'usages**

Recenser les **besoins métiers d'échanges et de partage** =
 de quelles fonctionnalités complémentaires avez-vous besoin ?

Identifier les principaux **flux de partages/échanges**
 avec les autres structures

Apprécier la facilité d'usage métier :

- Fluidité entre RIS et DRIMBox (accès transparent, clics, ..)
- Qualité de l'interface, ergonomie, vision d'antécédents DMP
- Facilités de recherches patients et antécédents
- Qualité et fonctionnalités du viewer
- Facilité et vitesse d'import, possibilité d'imports groupés

Identifier les fonctionnalités complémentaires proposées :

- patients sans INS qualifiée,
- recherche étendue des antécédents avant DRIM-Box,
- accès aux antécédents en pré-compte-rendu , ...

Identifier quelles DRIMBox ont été choisies par les structures
 avec qui vous collaborez-échangez-partagez le plus

Modèle économique

Coût au-delà des 3 ans de licence et de maintenance
Cout des options complémentaires pendant les 3 ans (forfaits..)
 Cout au-delà des 3 ans pour les options complémentaires



Envisager la possibilité d'un choix homogène de DRIMBox entre plusieurs structures ?



➤ Contactez la



Qui a réalisé un **travail comparatif des solutions d'imagerie Vague 2**



Bénéficiaire du programme de financement SONS

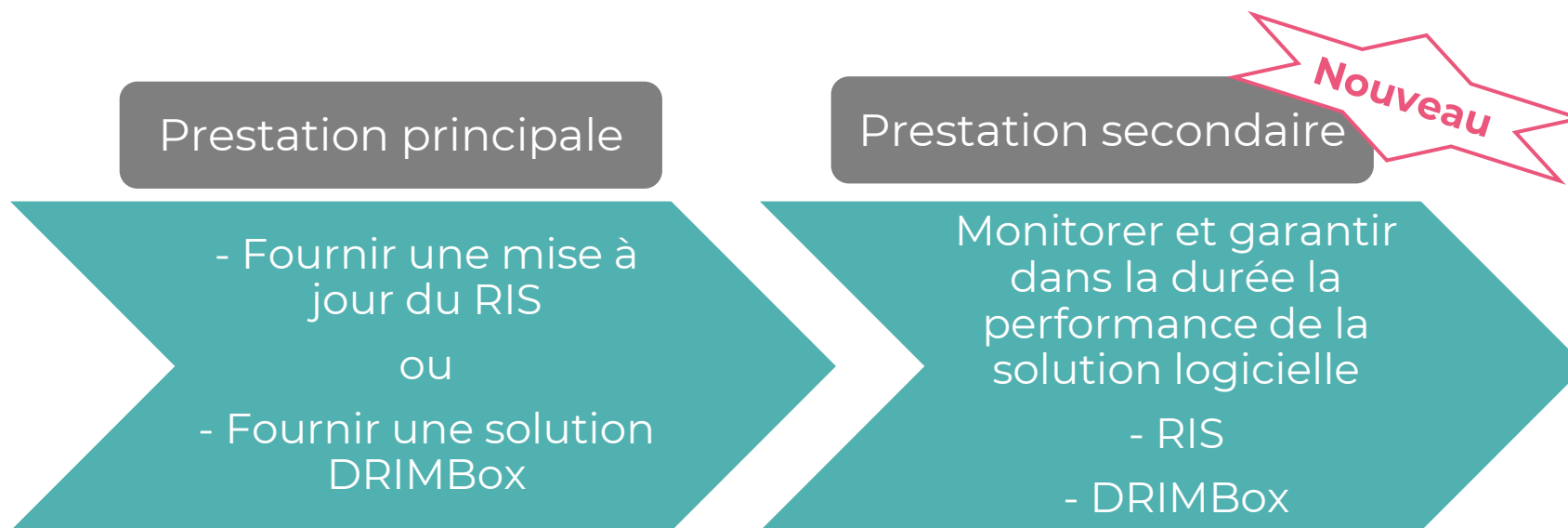


Les prestations SONS Vague 2

Le **SONS** (système ouvert et non sélectif) est le dispositif par lequel **l'Etat vient acheter** une prestation de **mise à jour logicielle** :

- **auprès d'un industriel** dont le logiciel a été préalablement référencé auprès de l'ANS,
- **pour le compte d'un établissement de santé / d'un professionnel de santé** qui en fait la commande.

Le financement est attribué à l'industriel en contrepartie de la réalisation effective de prestations, dont le contenu, les conditions de réalisation et le prix **sont définis réglementairement**.



Modalités du financement SONS Vague 2 en imagerie

Qui peut en bénéficier ?

Une personne morale, identifiée par **un SIREN**, ayant une activité de radiologie et / ou de médecine nucléaire non nulle en 2023.

- Un établissement de santé public ou privé.
 - Un cabinet d'imagerie, quelle que soit sa forme juridique (SEL, GIE, SCM, SCP, etc.).
- > *Qu'il ait ou non bénéficié de la vague 1 de financement !*

NB : Plusieurs structures peuvent se grouper=> co-signature d'un même bon de commande

Quels prérequis ?

Il est nécessaire que la solution de RIS ou de DRIMbox soit **référéncée par l'ANS**, pour être financée par le SONS

NB : Les éditeurs ont la possibilité de faire signer des BDC « sous réserve de référencement »

Dès 4 mois avant la date estimée de dépôt du dossier complet de référencement

-> Suivre les référencements : <https://industriels.esante.gouv.fr/segur-numerique-sante/solutions-candidates-referenees-segur>

Comment faire ?

Signer avant le 12/01/2027 :

2 Bons de commande différenciés pour le RIS et la DRIMBox !

-> [Modèle de bon de commande \(ANS\)](#)

NB : la commande de la DRIMBox est conditionnée à la commande d'un RIS Vague 2

& la commande ne doit pas être conditionnée par le fournisseur
à l'achat d'une autre prestation !

Signer avant le 10/08/27 pour le RIS – le 16/11/2027 pour la DRIMBox :

une **Vérification d'Aptitude (VA)** lorsque
l'installation est finalisée – et testée !

Vague 2 Imagerie

Calendrier du programme de financement « SONS »

12 janvier 2027

10 Août 2027

Commandes de RIS Vague 2

Installation de RIS Vague 2

Conditionne

16 Novembre 2027

Commandes de DRIMBox

Installation de DRIMBox

SONS Vague 2 en imagerie : ce qui est financé

RIS

- ✓ Si la structure a déjà bénéficié de la vague 1 :
prestation de « **mise à jour vague 2** »
- ✓ Si la structure n'a pas bénéficié de la vague 1 et pour la médecine nucléaire :
prestation de « **mise à jour vague 1 + vague 2** »

1 seule commande par instance logicielle RIS :

1 structure (= 1 SIREN) peut passer au maximum 2 commandes :

- 1 pour RIS radiologie
- 1 pour RIS médecine nucléaire

- ⇒ Licence (3 ans)
- ⇒ L'installation, la configuration et la qualification de la solution logicielle, jusqu'à l'activation effective des fonctionnalités
- ⇒ Mise en place des flux nécessaires : l'installation, la configuration, la qualification (tests) des demi-connecteurs reliés au Périmètre vague 2 *
- ⇒ Prestations d'accompagnement à l'obtention ou au renouvellement d'un certificat logiciel de type organisation (alim. DMP, INSI)
- ⇒ La maintenance corrective (3 ans).
- ⇒ Formation des référents utilisateurs de la Solution
- ⇒ Fourniture des documents nécessaires

Cas de plusieurs entités juridiques distinctes, ayant un RIS commun

1 seule commande par instance logicielle RIS peut être financée

Il faut alors signer 1 seul BDC par logiciel,

de manière « groupée » entre plusieurs entités

Il doit être co-signé par toutes les entités concernées

Le plafond de financement doit prendre en compte tous les FINESS G et AM concernés

L'éditeur éditera 1 seule facture qui couvrira toutes les entités



* Veuillez à bien cocher dans le bon de commande tous les ½ connecteurs nécessaires selon votre contexte :

- ☐ RIS-DRIMBox
- ☐ RIS - plateforme de téléradiologie / télémedecine
- ☐ DPI - PFI
- ☐ RIS - GAM

SONS Vague 2 en imagerie : ce qui est financé

DRIMBox

- ✓ Prestation « **nouvelle acquisition** »
 - ✓ Sauf pour le cas des DRIMBox :
 - proposées comme **nativement intégrées au PACS**
 - qui s'appuient sur une **connexion DICOM préexistante en lien avec une fonction de diffusion web**
- = Prestation « Mise à jour »**

Une seule commande par :

- Structure (= SIREN)
- PACS

Conditionnée à la commande d'un RIS
Vague 2 !

NB : un même n° FINESS géographique ou un même N°AM ne pourra relever que d'une instance logicielle DRIMbox au maximum.

Cas de plusieurs établissements d'un même GHT, ayant un même RIS commun = combien de DRIMBox seraient finançables ?

Si un ES commande un RIS vague 2 , en citant dans le BDC tous les ES du GHT concernés par la commande (car ils ont le même RIS)
Alors la commande de RIS « centralisée » permettrait de commander plusieurs DRIMBox = une par PACS d'ES du GHT
-selon la stratégie d'équipement choisie-

- ⇒ Licence (3 ans)
- ⇒ L'installation, la configuration et la qualification de la solution logicielle, jusqu'à l'activation effective des fonctionnalités
- ⇒ **Mise en place des flux nécessaires** : l'installation, la configuration, la qualification (tests) des demi-connecteurs reliés au Périmètre vague 2
- ⇒ **Prestations d'accompagnement à l'obtention de certificats logiciels** de type organisation (alim. DMP, INSI)
- ⇒ La maintenance corrective sur 3 ans.
- ⇒ **Formation** des référents utilisateurs de la Solution logicielle
- ⇒ Fourniture de documents nécessaires
- ⇒ Infrastructure et hébergement pour les nouvelles acquisitions (sauf si la structure souhaite opérer seul)
- ⇒ Une **prestation de Direction de Projet** = **réalisation d'un audit SI (architecture SI) pour sécuriser la bonne intégration de la DBox**
- ⇒ Les prestations d'infrastructure - hébergement nécessaires
- ⇒ L'enregistrement auprès de l'espace de confiance DRIM-M
- ⇒ L'acquisition des certificats TLS du commerce et leur maintien en condition opérationnelle pour l'exposition du DICOM Viewer

Prestation secondaire SONS = paiement à la performance

RIS

Prestation secondaire de suivi des alimentations MES

Objectif : monitorer et garantir dans la durée la performance de la Solution logicielle en termes d'alimentation de Mon espace santé.

Elle couvre sur une durée de **3 ans** :

- ☐ Le **monitoring régulier de l'alimentation MES en documents de santé** par la Solution logicielle.
- ☐ **La transmission semestrielle à l'ANS** du journal de monitoring

DRIMBox

Prestation secondaire de continuité de service

Objectif : monitorer et garantir dans la durée la performance de la Solution logicielle en termes de disponibilité de service.

Elle couvre sur une durée de **3 ans** :

- ☐ Le **monitoring continu** de la Solution
- ☐ Le **support client** associé
- ☐ **L'ensemble des actions** réalisées par le Fournisseur permettant à la Solution logicielle d'atteindre un **niveau significatif et pérenne de performance** en termes de disponibilité de service
- ☐ **La transmission semestrielle à l'ANS, ainsi qu'au Client** du journal de monitoring

- Prestations principale et secondaire sont commandées dans le même BDC , pour 1 solution (1 RIS/1DB)
- Prestation secondaire = commence 1 mois après la signature de la Vérification d'Aptitude de la prestation principale, pour 3 ans
- Prestation secondaire est payée au semestre à l'éditeur, selon l'atteinte de la performance



Que faut-il mettre en œuvre ?
***Prévoir les chantiers techniques et
organisationnels***



Chantiers à mener pour une structure/une service d'imagerie

Chantiers techniques

Mettre à jour son RIS Ségur avant l'installation de la DRIMbox

Procéder au paramétrage du PACS pour dialoguer avec la DRIMBOX

Anticiper l'interopérabilité :

- RIS-PFI (ES)
- RIS- plateforme de téléradiologie / télémédecine nucléaire

Si les CR sont rédigés dans le PACS : préparer l'évolution du PACS pour que les CR puissent être reçus par le RIS puis envoyés dans le DMP.

Gérer les accès aux services nationaux (DMP, INSi) :

- Pour ceux qui ont un RIS vague 1 = surveiller les dates d'échéance des certificats IGC de vague 1 et les renouveler si besoin, sans attendre l'installation vague 2 = risque de rupture d'alimentation DMP !
- Pour ceux qui n'ont pas de RIS Vague 1 (ex : Médecine nucléaire) et pour la DRIMBox = l'acquisition des certificats IGC est déjà prévue dans les prestations éditeurs

Mesurer la consommation d'images qu'il faudra pouvoir couvrir =
Quel volume de consommateurs d'image, quelles typologies d'images ..

Réaliser un audit de réseau pour bande passante et matrice de flux

S'assurer que les configurations réseaux soient bien paramétrées

Sécuriser les capacités d'archivage et de conservation des images
Cf slide suivante

Conservation des images – obligations réglementaires

La réglementation et les règles de conservation sont différentes entre l'hôpital et le privé

À l'hôpital

La **durée de conservation pour les clichés d'imagerie**, est de **20 ans**, ce délai étant calculé à compter de la date du dernier séjour du patient dans l'établissement ou de la dernière consultation externe en son sein Cette durée de conservation est aménagée dans deux cas particuliers :

- **Lorsque le patient est mineur**, la conservation de son dossier est nécessairement assurée jusqu'à son 28ème anniversaire.
- **Lorsque le patient décède**, le dossier peut être détruit à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la date du décès.

En libéral

Il ne s'agissait que d'une préconisation jusqu'à au mois de novembre 2025, il y avait des préconisations assorties de mesures incitatives, mais l'assurance maladie a introduit une obligation dans le texte publié au JO le 16 octobre portant sur les modifications tarifaires décidé le 14 octobre

Nouvelle obligation (mammographies et imagerie en coupe)

Décision du 14 octobre 2025 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance maladie – Légifrance

Dans le texte les règles de conservations sont également précisées au sens technique :

- Dans tous les cas, ces images doivent être disponibles en accès immédiat sur le site pendant au moins trois ans à compter de la date de l'examen. Au-delà de trois ans, l'accès peut être différé
- Les images archivées sont les images traitées en format DICOM.
- Les données en accès immédiat sont archivées en format DICOM sans compression ou avec compression sans perte (DICOM lossless).
- L'archivage en accès immédiat doit permettre une récupération immédiate des images (soit, dans des conditions normales d'utilisation sur site, un temps d'affichage inférieur à 5 secondes pour la première image d'un examen scanner et, par exemple, à 1 minute pour une série complète de 600 images d'un scanner).
- En ce qui concerne l'archivage en accès différé, une compression plus importante sera admise (DICOM lossy)

Chantiers à mener pour une structure/une service d'imagerie

Organisation et formation

- ✓ Identifier les **impacts** de la vague 2 **sur l'organisation de la prise en charge**

- ✓ **Travailler sur les prérequis à l'usage de la DRIMBox :**

Identitovigilance INS

- Se mettre en conformité avec la réglementation
- Adapter les process et accompagner les équipes

Identité Electronique

- Répertorier les professionnels habilités à la consultation du DMP
- Les équiper avec un Moyen d'identification électronique adapté (Carte CPS, e-CPS)

Accompagnements
ouverts

- ✓ **Faire monter en compétence et mobiliser les professionnels sur l'évolution des pratiques :**

DMP

- Organiser l'information patient concernant l'alimentation du DMP
- Gérer l'alimentation de documents « sensibles » : invisibilisation / choix d'un envoi en différé dans le DMP
- Organiser et tracer l'information et le consentement du patient à la consultation de son DMP
- Sensibiliser /former

MSS

- Développer la connaissance et les usages de la MSS
- Organiser le process de gestion de l'intégration des pièces jointes
- Sensibiliser / former

Accompagnements ultérieurs

Nous contacter

Etablissements Hospitaliers :

Contactez-nous sur :

imagerie@esante-bretagne.fr

Structures libérales :

Les Délégués Numériques en Santé de l'Assurance Maladie sont à votre écoute :

- cisps22@assurance-maladie.fr
- dns.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr
- dns.cpam-finistere@assurance-maladie.fr
- dns35@assurance-maladie.fr